

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2010**

**Délibération
n° 2010.11.136.B**

**Bâtiment n°10A du
village d'entreprises
"Les Molines" à
Angoulême :
résiliation du bail
commercial avec la
société TH GAINES &
VENTILATIONS et
bail commercial avec
la société SAMSIC**

LE VINGT CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE DIX à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 novembre 2010**

Secrétaire de séance : Fabienne GODICHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Brigitte BAPTISTE

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Jean-François DAURE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE

BATIMENT N°10A DU VILLAGE D'ENTREPRISES "LES MOLINES" A ANGOULEME : RESILIATION DU BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE TH GAINES & VENTILATIONS ET BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE SAMSIC

L'entreprise TH GAINES ET VENTILATIONS est titulaire depuis le 7 février 2008 d'un bail à usage commercial pour le bâtiment n°10A au sein du village d'entreprises « Les Molines » à Angoulême. Le montant actuel du loyer mensuel pour ce bâtiment est de 315,91 € TTC.

Or, la société a été placée en liquidation judiciaire le 1^{er} mai 2010 et est aujourd'hui liquidée. Le local est vacant et les clés ont été remises au GrandAngoulême le 17 novembre 2010.

Concomitamment, la société SAMSIC, spécialisée dans le nettoyage industriel et commercial, qui a un établissement sur Cognac dont dépend l'antenne d'Angoulême (80 personnes) recherche un nouveau local adapté à ses besoins sur Angoulême (stockage de produits et stationnement de véhicules).

Dans ce cadre, elle souhaite reprendre la location du bâtiment n°10a du village d'entreprises «Les Molines » d'une surface de 68 m², à compter du 1^{er} décembre 2010.

Le bail serait consenti pour une durée de 9 ans moyennant un loyer mensuel de 317,67 € TTC.

Un dépôt de garantie d'un montant de 796,83 € devra être versé pour assurer l'exécution du présent bail.

Vu la délibération n° 75 du conseil communautaire du 22 avril 2008 portant délégation d'attribution au bureau communautaire, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Je vous propose :

D'APPROUVER la résiliation du bail commercial avec l'entreprise TH GAINES ET VENTILATIONS à compter du 17 novembre 2010.

DE RENONCER au recouvrement des loyers postérieurs à la mise en liquidation judiciaire le 1^{er} mai 2010.

D'APPROUVER le bail commercial avec la société SAMSIC représentée par le responsable de l'immobilier, à compter du 1^{er} décembre 2010, moyennant un loyer mensuel de 317,67 € TTC.

D'AUTORISER Monsieur le président ou son représentant à signer ladite résiliation et ledit bail.

D'INSCRIRE la recette au budget annexe développement économique – articles 752 et 758.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 29 novembre 2010	<u>Affiché le :</u> 29 novembre 2010